



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : Générale  
22 juillet 2008

Français  
Original : Anglais



**Huitième réunion de la Conférence des Parties à  
la Convention de Vienne pour la protection de la  
couche d'ozone**

**Vingtième réunion des Parties au Protocole  
de Montréal relatif à des substances qui  
appauvrissent la couche d'ozone**

**Doha, 16-20 novembre 2008**

**Ordre du jour provisoire de la huitième réunion de la Conférence  
des Parties à la Convention de Vienne et de la vingtième réunion des  
Parties au Protocole de Montréal**

**I. Segment préparatoire (16-18 novembre 2008)**

1. Ouverture du segment préparatoire :
  - a) Déclaration d'un (de) représentant(s) du Gouvernement qatarien;
  - b) Déclaration d'un (de) représentant(s) du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour du segment préparatoire;
  - b) Organisation des travaux.
3. Examen des questions concernant la Convention de Vienne et des questions concernant à la fois la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal :
  - a) Présentation et examen du rapport de la septième réunion des Responsables de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne;
  - b) Etat du Fonds d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques dans le cadre de la Convention de Vienne;
  - c) Rapports financiers et budgets des Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal;
  - d) Etat de ratification de la Convention de Vienne, du Protocole de Montréal et des Amendements au Protocole de Montréal.

4. Examen des questions concernant le Protocole de Montréal :
  - a) Reconstitution du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal :
    - i) Présentation et examen du rapport supplémentaire de l'Equipe spéciale sur la reconstitution du Fonds multilatéral, du Groupe de l'évaluation technique et économique;
    - ii) Proposition concernant la prolongation du mécanisme à taux de change fixe;
  - b) Elimination écologiquement rationnelle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (propositions de l'Argentine, de la Communauté européenne, des Etats fédérés de Micronésie et de Maurice);
  - c) Questions relatives aux utilisations essentielles :
    - i) Utilisation de CFC-113 dans l'industrie aérospatiale en Fédération de Russie;
    - ii) Demandes de dérogation pour utilisations essentielles pour 2009 et 2010;
    - iii) Utilisations essentielles et campagne de production de CFC pour la fabrication d'inhalateurs-doseurs;
  - d) Examen des questions concernant le bromure de méthyle :
    - i) Demandes de dérogation pour utilisations critiques pour 2009 et 2010;
    - ii) Ajustement au Protocole de Montréal concernant la quantité de bromure de méthyle dont la production est autorisée pour répondre aux besoins intérieurs fondamentaux des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 (proposition du Kenya et de Maurice);
    - iii) Utilisations du bromure de méthyle pour la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition (proposition de la Communauté européenne);
  - e) Application des dispositions commerciales aux HCFC (proposition de l'Australie);
  - f) Agents de transformation;
  - g) Rapports intérimaires du Groupe de l'évaluation technique et économique :
    - i) Emissions de tétrachlorure de carbone et possibilités de les réduire (rapport final);
    - ii) Déséquilibres régionaux concernant les halons;
    - iii) Etude exploratoire des solutions de remplacement possibles des HCFC pour les mines et les conditions d'utilisation à très haute température;
  - h) Questions administratives concernant le Groupe de l'évaluation technique et économique;
  - i) Questions concernant le respect et la communication des données examinées par le Comité d'application, y compris les situations de non-respect du Protocole de Montréal qui pourraient être attribuables à la consommation de CFC pour la fabrication d'inhalateurs-doseurs dans certaines Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 (décision XVIII/16, par. 3 à 5);
  - j) Examen de la composition des organes du Protocole de Montréal en 2009 :
    - i) Membres du Comité d'application;
    - ii) Membres du Comité exécutif du Fonds multilatéral;
    - iii) Coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée;
5. Questions diverses.

**II. Segment de haut niveau (19 et 20 novembre 2008)**

1. Ouverture du segment de haut niveau :
    - a) Déclaration de bienvenue du représentant du Gouvernement qatarien;
    - b) Déclaration de représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
    - c) Déclaration d'un représentant de l'Organisation météorologique mondiale;
    - d) Déclaration du Président de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne;
    - e) Déclaration du Président de la dix-neuvième réunion des Parties au Protocole de Montréal;
  2. Questions d'organisation :
    - a) Election du Bureau de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne;
    - b) Election du Bureau de la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal;
    - c) Adoption de l'ordre du jour de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal;
    - d) Organisation des travaux;
    - e) Pouvoirs des représentants.
  3. Exposés des Groupes d'évaluation sur leurs travaux en cours, y compris les derniers développements.
  4. Exposé du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sur les travaux du Comité exécutif.
  5. Déclarations des chefs de délégation.
  6. Rapport des Coprésidents du segment préparatoire et examen des décisions recommandées pour adoption à la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et à la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal.
  7. Dates et lieu de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt et unième réunion des Parties au Protocole de Montréal.
  8. Questions diverses.
  9. Adoption des décisions par la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.
  10. Adoption des décisions par la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal.
  11. Adoption du rapport de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et du rapport de la vingtième réunion des Parties au Protocole de Montréal.
  12. Clôture de la réunion.
-